

Les gouvernements précédents, avec l'appui des Canadiens, acceptaient de payer plus cher pour étendre nos réseaux de transport de pétrole et de gaz le long de l'axe ouest-est du pays. Ces initiatives, prises au nom de la sécurité des approvisionnements, étaient considérées comme de sages investissements.

Plus nous expédions de pétrole brut produit dans l'ouest du Canada vers le sud, vers les États-Unis, plus l'est du Canada doit importer de pétrole étranger. Si les approvisionnements internationaux en pétrole sont interrompus, nous ne pourrions diriger le pétrole brut canadien ailleurs que dans la mesure où nous subissons la pénurie avec les États-Unis. Le gaz naturel pourrait poser un problème beaucoup plus grave.

Certains font valoir, pour justifier l'accord de libre-échange, que le gouvernement du Canada ne pourra pas abuser de ses pouvoirs à l'avenir pour avantager une région politiquement dominante du pays, dans le pays où s'opposeraient, par exemple, producteurs et consommateurs d'énergie, ou l'Est et l'Ouest.

Je ne crois pas que l'accord ait cet effet. Pour commencer, il n'influe pas sur les impôts fédéraux de l'industrie pétrolière, le moyen utilisé pour appliquer les aspects les moins désirables du Programme énergétique national.

Cet argument a ceci de troublant qu'il sous-entend qu'une politique énergétique établie en fonction des Américains devrait rassurer les Canadiens de l'Ouest. Je reviens à la pétition présentée aux États-Unis pour restreindre les importations de pétrole pour des motifs de sécurité nationale, qui dit ceci:

Une politique qui laisse le marché décider peut paraître efficace quand les approvisionnements sont abondants et que les prix baissent, comme ce fut le cas ces dernières années. Mais un revirement de situation—notre dépendance des importations de pétrole qui croît rapidement—montre qu'on a tort de laisser le marché libre prendre les décisions pour nous, quand il n'y a pas de marché libre.

Rappelez-vous que c'est la pétition américaine de producteurs pétroliers.

Des propositions sont aussi faites aux États-Unis pour majorer les taxes sur l'essence et imposer un droit à l'importation du pétrole. Il devient de plus en plus évident que le Congrès et le nouveau gouvernement qui arrivera au pouvoir dans un an seront pressés de prendre des mesures contre la dépendance américaine de plus en plus grande des approvisionnements étrangers en énergie. A mon avis, le Canada ne pourra pas faire grand-chose contre les initiatives politiques américaines qui influenceront sur notre propre politique énergétique, quoi qu'en dise le chapitre 18 sur les dispositions institutionnelles de l'Accord de libre-échange, cette tentative pour amener nos deux pays à coordonner leur politique énergétique.

Le Canada et les États-Unis se heurtent à des problèmes énergétiques différents qui appellent des solutions particulières. Or, l'Accord de libre-échange limite gravement la capacité du Canada d'emprunter une voie politique propre. Cette limite est moins contraignante pour les États-Unis. Et nous aurions bien du mal à influencer sur une politique américaine qui n'aurait pas l'heur de plaire aux Canadiens, bien plus de mal que nous en avons eu pour modifier le Programme énergétique national.

On a prétendu que l'élément énergie de l'Accord de libre-échange est plus qu'un simple prolongement de notre engagement à partager notre énergie avec les États-Unis, à titre de membre de l'Agence internationale de l'énergie. D'une part, notre engagement sur ce chapitre se limite au partage du pétrole advenant un resserrement de l'offre. Or, l'Accord de libre-échange embrasse tous les produits énergétiques circulant entre le Canada et les États-Unis. D'autre part, nos obligations à titre de membre de l'Agence internationale de l'énergie peuvent changer au fur et à mesure qu'évolue la proportion entre importations et exportations de pétrole au Canada. Or, l'Accord de libre-échange prévoit le partage proportionnel de nos approvisionnements énergétiques quelle que soit la conjoncture chez nous. L'article 908 de cet accord stipule que les dispositions de l'Accord de 1974 sur le programme international de l'énergie prévaudront s'il y a incompatibilité entre ces obligations et l'Accord de libre-échange.

Je passe maintenant à la dernière partie de mes remarques sur ce sujet en posant la question suivante: quelles sont les solutions de rechange à la politique énergétique que poursuit actuellement le gouvernement fédéral?

Je crois que notre politique énergétique future devrait reposer sur les cinq éléments suivants que je présente pêle-mêle.

Premièrement, elle devrait porter essentiellement sur la conservation de l'énergie dont le gouvernement fédéral se ferait le champion. L'expérience prouve que les mesures de conservation sont souvent économiquement avantageuses comparativement à ce qu'il en coûte pour exploiter de nouvelles sources énergétiques. Dans la mesure où nous continuons à réduire l'importance relative du pétrole comme source énergétique, les Canadiens ont l'avantage stratégique d'être moins vulnérables aux aléas du marché mondial du pétrole. En utilisant moins d'énergie par unité de produit intérieur brut, le Canada renforce également sa position concurrentielle dans les marchés internationaux.

Deuxièmement, il faut faire plus d'efforts pour exploiter nos vastes gisements de bitume et de pétrole lourd—essentiellement, mais non pas exclusivement, pour l'utilisation intérieure—afin de faire contrepois à la diminution de notre production de brut léger conventionnel. A titre d'exemple d'initiatives en ce sens, on peut citer la décision de construire l'usine de valorisation de pétrole lourd de Lloydminster et la mise en valeur progressive des sables bitumineux. Comme mesure d'accompagnement, il y a lieu de favoriser par des mesures concrètes une récupération plus poussée du pétrole pour assurer l'exploitation la plus efficace possible des réserves de pétrole conventionnel dont dispose encore le Canada.

Troisièmement, la politique énergétique fédérale doit être équitable pour les régions. Les producteurs d'énergie et les provinces où sont situées les ressources énergétiques ne doivent pas être exploitées à la faveur d'un transfert de richesse inéquitable à l'avantage d'autres segments de la société canadienne. Il faut favoriser la mise en valeur des énergies renouvelables: il existe des ressources énergétiques renouvelables dans toutes les provinces, tandis que les gisements de carburants fossiles—le pétrole, le gaz et le charbon—sont bien moins fréquents. La politique énergétique fédérale doit contribuer à réduire l'important déséquilibre d'approvisionnement énergétique qui existe aujourd'hui entre les régions. C'est un domaine